



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

ÉCOLE SAINTE-GENEVIÈVE OUEST

Date: Mai 2018

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte sera actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le **le 29 mai 2018**. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école sera disponible sur notre site Internet à www.csmb.qc.ca/sgo dans le menu « École/code de vie/plan de lutte ».

Johanne Test, directrice



Actions réalisées en 2017-2018 :

- 1-Signature du code de vie par tous les élèves et parents de l'école.
- 2-Présence de deux TES sur les cours des élèves du préscolaire et du primaire afin de développer les habiletés sociales.
- 3-Activités supervisées lors de la période du dîner par le service de garde, act. parascolaires/ Option sports/Basketball /Activité cirque .
- 4-Animation par les élèves de 5e et 6e année lors de la récréation dans la cour des maternelles et sur la cour d'école.
- 5-Formation des élèves du préscolaire et du 1er cycle du primaire pour la résolution des conflits (Vers le pacifique).
- 6-Application de la méthode d'intervention « 4R » pour tout le personnel de l'école, incluant le service de garde et du dîner.
- 7-Ateliers « Gang de choix » pour les élèves de 6e année.
- 8- Ateliers dans toutes les classes pour contrer l'intimidation lors de la semaine contre l'intimidation.
- 9-Application du protocole pour contrer l'intimidation (école et CSMB).
- 10-Ateliers avec les policiers communautaires.
- 11- Accessibilité d'une éducatrice (personne ressource) pour les élèves et le personnel, 5 jours par semaine (oasis).
- 12- Plan de surveillance stratégique et visibilité des surveillants sur la cour.
- 13-Utilisation d'un système de renforcement positif utilisé par tous les adultes de l'école visant l'augmentation de l'utilisation des règles du savoir-être.

Impacts de nos actions :Le sondage chez nos élèves de la 4e à la 6e année (mai 2018) révèle que **87% de nos élèves se sentent en sécurité à notre école soit, 9% de plus qu'en mai 2015.**

Violence électronique 90% n'ont jamais subi de violence électronique,

Violence verbale 47% n'ont jamais subi de violence verbale et 43% ont subi de la violence verbale à quelques reprises.

Violence sociale 71% n'ont jamais subi de violence et 29% ont subi de la violence sociale à quelques reprises.

Intimidation 56% n'ont jamais été intimidés et 35% ont été intimidés à quelques reprises.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

Actions prévues pour 2018-2019 :

La violence verbale semble être la violence la plus fréquente à l'école Sainte-Geneviève O. Cette violence est présente particulièrement sur la cour d'école et dans l'autobus.

En 2018-2019, l'école prévoit déployer le programme « Communication positive » et « Initier l'empathie ».

À la rentrée scolaire 2018, les chauffeurs d'autobus seront rencontrés par la direction afin de les soutenir dans leur rôle.

Formation sur les 4R pour les nouveaux employés. Retour sur la dernière étape des 4R (Revoir) car il semble parfois difficile de faire un retour avec les élèves qui ne sont pas dans la classe du titulaire qui a fait l'intervention.

Le protocole pour contrer l'intimidation sera diffusé et revu fréquemment.

Maintien des actions de 2017-2018 |



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la lésé, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de lésé, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).